

STRATÉGIE D'ÉLECTRIFICATION ET DE LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Travaux d'élaboration du Plan pour une économie verte 2030

Résumé des propositions issues des mémoires de la consultation publique en ligne







Ce document présente une synthèse des recommandations contenues dans les mémoires reçus lors de la consultation publique organisée dans le cadre des travaux d'élaboration du **Plan pour une économie verte** 2030 (PEV 2030).

Pendant cette consultation en ligne, qui s'est déroulée du 26 août au 31 octobre 2019, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a reçu :

187 mémoires, qui ont été déposés par :

- 149 organisations;
- 38 citoyens.

Les propositions reçues ont été regroupées sous les grands thèmes suivants :

- 1. Thèmes transversaux : principes d'action et gouvernance
- 2. Transport
- 3. Bâtiment
- 4. Industrie, secteur manufacturier et secteur agricole
- 5. Production d'énergie : le Québec, la batterie de l'Amérique du Nord
- 6. Aménagement et adaptation aux changements climatiques
- 7. Innovation

Les recommandations issues de ces mémoires ont alimenté l'élaboration du **PEV 2030**. Elles seront également utiles à l'étape de sa mise en œuvre.

La consultation publique en ligne a permis de mobiliser une grande diversité d'acteurs œuvrant dans différents secteurs d'activités. Ces derniers ont saisi cette occasion pour transmettre leurs mémoires au MELCC. En effet, des municipalités, des entreprises variées (technologies vertes, transport, ciment, etc.), des regroupements d'entreprises sectoriels et régionaux, des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS), des groupes environnementaux, des syndicats, des entreprises du secteur agricole et un organisme fédéral ont participé à cet exercice consultatif.

De plus, un courriel collectif comprenant 13 recommandations et dont la rédaction a été coordonnée par un groupe d'organismes du milieu de l'environnement, a été envoyé au MELCC de la part de 3 526 citoyens.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020 ISBN 978-2-550-87512-3 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec, 2020

1. THÈMES TRANSVERSAUX: PRINCIPES D'ACTION ET GOUVERNANCE

Sommaire

À la lecture des mémoires reçus, le MELCC a noté que l'instauration de mécanismes de financement pour lutter contre les changements climatiques, tels que le marché du carbone, l'implantation de mesures d'écofiscalité et le soutien aux entreprises pour qu'elles réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre, reçoit l'appui de nombreux acteurs.

La mise en place de moyens permettant la sensibilisation, la mobilisation, l'éducation, le renforcement des capacités et l'accompagnement de la société civile en changements climatiques fait aussi largement consensus. Finalement, l'importance d'effectuer une transition juste, de favoriser l'équité intergénérationnelle, d'inclure les Autochtones et d'établir des partenariats internationaux est également évoquée dans de nombreux mémoires.

1.1. Marché du carbone et financement de la lutte contre les changements climatiques

1.1.1. Marché du carbone

- ▶ Réduire les allocations gratuites au secteur industriel et doter le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE) de plafonds encore plus bas (n=4)¹.
- ▶ Maintenir le SPEDE (n=3).
- ▶ Soutenir les projets de mitigation climatique menés par des entreprises québécoises dans les pays en voie de développement et accepter que ces projets leur rapportent des crédits dans le cadre du SPEDE (n=2).

1.1.2. Financement

- ▶ Réduire puis éliminer le financement aux énergies fossiles, entre autres par le renoncement à tout projet d'exploitation d'hydrocarbures, à toute nouvelle ligne de transport d'hydrocarbures et à tout projet qui encourage l'utilisation d'énergies fossiles. Ne pas reconnaître le gaz naturel fossile comme une énergie de transition et se fixer l'objectif de mettre fin à ce financement en 2025 (n=17).
- ▶ Utiliser davantage les principes d'écofiscalité, entre autres pour encourager la mobilité durable et appliquer le principe d'utilisateur-payeur (n=13).
- ▶ Maintenir les deux tiers des revenus du marché du carbone consacrés aux transports, comme prévu dans la loi (n=5).
- ▶ Utiliser une approche axée sur l'accompagnement des entreprises, plutôt qu'une approche contraignante, en aidant, par exemple, les petites et moyennes entreprises (PME) à effectuer un diagnostic des potentiels de réduction des émissions de gaz à effet de serre et à déposer des demandes de subvention dans le cadre des programmes pertinents (n=3).
- ▶ Appliquer, lorsque possible, le concept d'écoconditionnalité à tous les programmes de soutien de l'État et rendre tout financement public ou tout projet public conditionnel à une analyse des risques associés aux changements climatiques (n=2).
- Assouplir les processus pour faciliter l'accès des entreprises à du financement d'appoint pour leur permettre, entre autres, de favoriser l'achat et l'utilisation de technologies vertes (n=3), notamment l'accès au financement à l'achat d'autobus électriques (n=1).

1.2. La contribution de tous

1.2.1. Mobilisation, éducation, accompagnement

- ➤ Consacrer des ressources financières suffisantes pour sensibiliser, mobiliser et accompagner tous les acteurs de la société (les municipalités, les acteurs privés, les citoyens et les fonctionnaires de toutes les régions du Québec), leur transférer des connaissances et renforcer leurs capacités afin de soutenir l'adoption de comportements et de pratiques favorables à la lutte contre les changements climatiques (n=34).
- ► Lancer, de façon urgente, un vaste chantier pour informer la population et établir avec elle un dialogue social afin d'inciter, notamment, une réduction de la consommation et l'adoption de comportements plus écoresponsables (n=7).
- Assurer à tous les citoyens que seront mises en place des mesures qui permettront d'éliminer le « déficit nature » et les problèmes d'accessibilité aux milieux naturels, en particulier pour la jeunesse. Assurer également l'enseignement des concepts découlant du développement durable et vulgariser les phénomènes et les impacts des changements climatiques (n=4).

1.3. Transition juste

Assurer une transition juste en instaurant des interventions de l'État qui favorisent l'équité intergénérationnelle. L'État doit aussi soutenir les travailleurs touchés par la transition climatique, ainsi que les populations moins nanties, les peuples autochtones et les réfugiés climatiques, en créant, par exemple, un plan de transition juste ou un plan de protection sociale (n=13).

1.4. Gouvernance

- Adopter une loi intégrant les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 45 % à 50 % en 2030 et de 100 % au plus tard en 2050, de manière à les rendre obligatoires (n=10).
- S'assurer que les mesures du **PEV 2030** sont cohérentes avec les autres politiques du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada (n=7).
- ▶ Maintenir un mécanisme de reddition de compte transparent et indépendant et utiliser rapidement des indicateurs de performance (n=4).
- ▶ Intégrer les changements climatiques dans l'ensemble des décisions stratégiques et des cadres budgétaires. L'analyse d'impact climatique des modifications législatives devrait s'inspirer de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif (n=2).

2. LES TRANSPORTS

Sommaire

Les propositions reçues sont généralement favorables à l'électrification des véhicules légers, à une augmentation des exigences de la norme véhicules zéro émission (VZE) et à la consolidation du réseau de bornes de recharge.

De nombreux mémoires mentionnent l'importance de mettre en place des mesures d'écofiscalité et d'écoconditionnalité. Certains mettent aussi de l'avant le fait qu'il faille soutenir des initiatives pouvant réduire le voiturage en solo et améliorer le transport collectif et actif. Finalement, on a souligné que l'efficacité énergétique et l'utilisation du gaz naturel liquéfié pourraient réduire l'empreinte carbone du transport routier des marchandises.

2.1. Véhicules légers

- ▶ Appuyer la réduction du voiturage en solo par une meilleure utilisation des actifs existants (par exemple, en favorisant le partage des véhicules) (n=14).
- ► Encourager le télétravail, mettre à profit la mobilité intégrée et la mobilité partagée (par exemple, offrir des crédits d'impôt ou de l'aide financière aux utilisateurs de l'autopartage) (n=14).
- ▶ Appuyer l'autopartage en région, de même que l'écofiscalité et la taxation des stationnements publics et privés sur rue et hors rue (approche utilisateurpayeur) (n=14).
- ▶ Réformer le programme Roulez vert et renforcer la Loi zéro émission² afin que 100 % des véhicules vendus au Québec soient électriques en 2030 (n=13).
- ➤ Accélérer de manière importante l'électrification des transports (n=11). Élargir le réseau de bornes de recharge en appuyant, entre autres, le secteur privé, dont les stations-service, afin qu'elles fournissent des services de recharge (n=10).

- ► Moderniser le code du bâtiment pour faciliter l'installation de bornes dans les édifices multilogements (n=10).
- ▶ Mettre en place des mesures pour restreindre l'utilisation de l'automobile à l'aide de taxes (dont la taxe kilométrique), d'une hausse des frais d'immatriculation, des péages routiers, de la limitation réelle de la vitesse à 100 km/h et d'une hausse des taxes sur l'essence (n=10).
- ➤ Créer un fonds autofinancé, consacré à l'électrification des transports, soit un système de redevance-remise (n=11).
- ► Favoriser l'approche « Réduire Transférer Améliorer » dans le transport (n=3) et la financer (n=1).

2.2. Transport collectif, partagé et actif

- ► Améliorer l'offre et la qualité du transport collectif et l'électrifier (n=20).
- ▶ Mettre un moratoire sur l'augmentation de la capacité routière (par exemple, abandonner la construction du troisième lien) et réaffecter les montants prévus à l'entretien des infrastructures déjà existantes et au développement de l'offre de transport collectif (n=13).
- ► Favoriser une plus grande accessibilité au transport collectif, entre autres pour les populations à faible revenu et les clientèles du transport adapté, et créer des incitatifs pour les utilisateurs du transport collectif et actif (offres en région, stationnements incitatifs) (n=12).
- ► En région :
 - Favoriser le covoiturage et le transport en commun régional et interrégional;
 - Optimiser le transport ferroviaire des personnes et des marchandises;
 - ▶ Implanter des services d'auto libre-service;
 - ▶ Encourager le maillage du transport scolaire pour d'autres usagers (n=12).
- ➤ Augmenter le financement consacré aux modes de transport durables, et atteindre ou dépasser l'objectif d'un partage 50/50 des fonds entre les transports collectifs et le réseau routier dans le Fonds des réseaux de transport terrestre (n=11).
- ► Favoriser le développement du réseau cyclable et du transport actif, entre autres en rendant les circuits plus sécuritaires et en instaurant l'indemnité kilométrique vélo à assistance électrique (IKVé)³ (n=7).

^{3.} L'indemnité kilométrique vélo (ou IKV) est une indemnité versée par l'employeur aux salariés qui utilisent un vélo pour leurs déplacements domicile-travail, à hauteur du nombre de kilomètres parcourus.

2.3. Transport des marchandises et transport hors route

- ▶ Édicter rapidement le projet de règlement sur le volume minimal de carburant renouvelable dans l'essence et le diesel afin que les projets d'investissements majeurs puissent être lancés sans délai (n=6).
- Accélérer les projets intermodaux qui permettront une connexion entre les différents types de transport des marchandises (maritime, ferroviaire) (n=4).
- Poursuivre et bonifier le programme Écocamionnage et éviter de reproduire les incertitudes passées liées au financement intermittent (n=4).
- ► Encourager la transition du transport routier vers le gaz naturel, en complémentarité à la transition vers l'électricité, entre autres en offrant du soutien financier et un réseau de recharge (n=3).
- ▶ Utiliser la voie maritime pour le transport de marchandises. Électrifier ou convertir à des sources d'énergies renouvelables les navires, dont le gaz naturel renouvelable (n=3), et les utiliser sur des trajets de courte distance en remplacement du camionnage.
- ➤ Soutenir le développement de centres de distribution urbains afin que les marchandises soient transportées par camion dans un centre situé en périphérie, et non pas en zone centrale d'une ville, et que « le dernier kilomètre » soit parcouru par des véhicules électriques ou moins émetteurs (n=2).
- Soutenir le développement de nouvelles solutions énergétiques pour alimenter le transport lourd et la machinerie forestière : gaz naturel, gaz naturel renouvelable, biocarburants, technologies hybrides (électrique et hydraulique), piles à combustible (n=13) et gaz naturel comprimé (n=2).
- ► Financer jusqu'à 50 % le surcoût à l'achat d'un véhicule propulsé au gaz naturel (n=1).

3. RÂTIMENT

Sommaire

Plusieurs mémoires comprenaient des propositions soulignant l'importance de remplacer les hydrocarbures par les énergies renouvelables dans les édifices, d'électrifier les bâtiments et de favoriser leur efficacité énergétique, entre autres par des incitatifs financiers. On proposait aussi d'apporter des ajustements au Code du bâtiment du Québec, d'appuyer l'industrie du bâtiment durable et de soutenir la rénovation des parcs immobiliers locatifs pour qu'ils soient plus écologiques. Des mémoires soulignent aussi qu'il est important que l'État soit exemplaire en favorisant l'efficacité énergétique et la carboneutralité dans ses bâtiments et qu'il soutienne l'inclusion de critères de performance environnementale dans les appels d'offres et l'adoption de pratiques écoresponsables.

3.1. Bâtiment résidentiel, institutionnel et commercial

- ▶ Interdire le mazout, le gaz naturel ou tout autre hydrocarbure comme source d'énergie dans les nouvelles constructions au Québec et les bâtiments existants résidentiels, institutionnels et gouvernementaux d'ici 2030 (n=7).
- ➤ Convertir les systèmes de chauffage vers des énergies propres comme la biomasse et l'électricité (n=3).
- ► Favoriser les bâtiments zéro émission et doter le Code du bâtiment du Québec de cibles d'intensité de carbone à respecter (n=2).
- Appuyer l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc locatif existant.
- ► Favoriser l'émergence d'une réelle industrie du bâtiment intelligent, vert et durable (n=1).

3.2. Exemplarité de l'État

- ▶ Intégrer des critères de performance environnementale et sociale, ainsi que les coûts opérationnels d'économies projetées, dans les processus d'appels d'offres des ministères et organismes. Cesser de privilégier le plus bas soumissionnaire et plutôt tenir compte de l'innovation et des principes du développement durable. Se servir des appels d'offres publics pour favoriser les circuits courts (n=6).
- ➤ Soutenir le déploiement de véhicules électriques et de bornes de recharge pour les activités de l'État, entre autres dans les établissements du réseau de la santé (n=4).
- ▶ Adopter des pratiques d'aménagement exemplaires (par exemple, repenser l'aménagement des stationnements, des emprises autoroutières, des terrains gazonnés) et élaborer une stratégie de localisation des bâtiments publics (n=3).
- ➤ Assurer la carboneutralité de tout l'appareil gouvernemental québécois par des plans de réduction et de compensation pour la période 2018-2023 (n=3).
- ▶ Optimiser la gestion des matières résiduelles par le compostage, par la biométhanisation et par des centres de tri efficients, à la fois pour les bâtiments de l'État et l'ensemble des municipalités (n=3).



4. INDUSTRIE, SECTEUR MANUFACTURIER ET SECTEUR AGRICOLE

ECTEUR MANUFACTURIER T SECTEUR AGRICOLE Sommaire

La substitution des énergies fossiles par des énergies moins émettrices de gaz à effet de serre dans le secteur industriel est une idée centrale de plusieurs propositions reçues. Afin de favoriser l'utilisation de l'hydroélectricité tout en maintenant la compétitivité des industries, on a notamment proposé de revoir les tarifs d'hydroélectricité et d'accompagner davantage les entreprises dans l'implantation de nouvelles technologies. Plusieurs mémoires recommandent de mieux accompagner le secteur agricole dans la transition climatique, de favoriser l'accès au réseau triphasé, de valoriser les sous-produits agricoles et d'accroître le soutien aux agriculteurs. Le recours à la biométhanisation pour gérer les déchets et la réduction à la source de ceux-ci occupent aussi une place prédominante dans les

propositions reçues. Finalement, on a également proposé d'appuyer des mesures

4.1. Énergie – Mieux la consommer

permettant de renforcer l'économie circulaire. acteurs.

- ▶ Réduire massivement à la source notre consommation d'énergie, substituer les énergies renouvelables aux combustibles fossiles et reconduire minimalement les cibles québécoises de réduction de la consommation d'énergies fossiles (n=5).
- ► Favoriser le développement de plusieurs formes d'énergies biosourcées (gaz naturel renouvelable, biomasse forestière, énergie solaire, hydrogène, propane) en complémentarité à l'électricité afin de diversifier le portefeuille énergétique du Québec (n=9). L'autoproduction devrait être soutenue dans une optique de gestion de la pointe (n=1).

- Favoriser la compétitivité de l'hydroélectricité par rapport au gaz naturel :
 - ▶ Par la modification de la tarification d'Hydro-Québec pour envoyer le signal de prix suffisant au déplacement, entre autres de la charge industrielle vers les périodes de consommation hors pointe (n=2);
 - ▶ Par des mesures d'accompagnement efficaces qui permettent de réduire les coûts d'exploitation supérieurs pour les équipements fonctionnant au gaz naturel renouvelable et à l'électricité, par exemple par un tarif d'électricité propre à la décarbonisation du secteur industriel québécois et qui ne serait pas conditionnel aux surplus d'électricité, contrairement au tarif de relance industrielle (n=3).
- ▶ Appuyer les entreprises dans l'implantation de solutions technologiques visant à produire de la chaleur plus efficacement, à partir de sources renouvelables propres à chaque installation (n=2).
- ► Remplacer les combustibles fossiles dans les applications industrielles par un biocharbon produit à partir de résidus forestiers ou agricoles (n=1).

4.2. Production agricole

- ▶ Développer des circuits courts et favoriser l'économie locale et la production locale, dont la production hors quota (n=4).
- Appuyer le développement de l'agriculture biologique, de l'approche agroécologique et du morcellement des terres, ce qui favoriserait entre autres le développement des fermes à petite échelle (n=4).
- ▶ Reconnaître le rôle du secteur agricole dans le marché du carbone, entre autres par la biométhanisation agricole et la réduction de l'échappement de l'oxyde de diazote (N₂O) pour lesquelles des objectifs ambitieux et des projets de vitrines devraient être soutenus (n=3).
- ▶ Modifier les lois afin de permettre aux agriculteurs de valoriser les sous-produits agricoles en tant que sources d'énergie, notamment par l'implantation de petits centres de biométhanisation pour des regroupements de producteurs agricoles qui alimentent leurs installations et le réseau de gaz naturel (n=3).
- ➤ Accroître l'accessibilité au réseau triphasé⁴ (70 % des fermes n'ont pas accès au courant triphasé) et moduler les tarifs afin de favoriser la production locale en hiver et le démarrage de fermes (n=3).
- ▶ Bonifier les programmes d'assurance de risques pour les entreprises agricoles qui mettent en œuvre des pratiques agricoles réduisant l'empreinte carbone et améliorant la santé des sols (n=3).
- ▶ Diminuer la consommation de viande, au profit d'aliments provenant du règne végétal (n=1).

Un système de courant triphasé est constitué de trois courants qui sont déphasés. Ce type de courant permet d'éviter les problèmes de puissance pouvant découler du courant monophasé.

4.3. Gestion des déchets

- ► Faciliter l'accès des industries, commerces et institutions à du financement permettant l'utilisation du gaz naturel renouvelable fait à partir de déchets alimentaires (n=3).
- ▶ Soutenir financièrement les projets de construction d'unités de biométhanisation, de centres de compostage et autres infrastructures modernes de gestion des matières organiques afin de faciliter leur déploiement (n=3).
- Soutenir l'approche zéro déchet, éliminer le gaspillage alimentaire, l'utilisation d'objets à usage unique et les emballages non essentiels, et lutter contre l'obsolescence programmée (n=3).

4.4. Halocarbures (gaz réfrigérants et autres)

▶ Étendre la responsabilité élargie des producteurs (REP) aux appareils électroménagers de façon à s'assurer que les gaz réfrigérants sont récupérés de manière adéquate (n=2).

4.5. Économie circulaire

- ▶ Offrir du soutien financier, ou d'autres ressources appropriées, pour favoriser l'économie locale et circulaire, l'achat écoresponsable ainsi que la lutte à la surconsommation et à l'endettement (n=10).
- Adopter une stratégie pour stimuler au Québec le développement des batteries, leur réutilisation et leur recyclage (n=3).



5.

PRODUCTION D'ÉNERGIE : LE QUÉBEC, LA BATTERIE DU NORD DE L'AMÉRIQUE



Sommaire

Quelques mémoires soutiennent l'idée d'exporter l'hydroélectricité québécoise. L'idée de produire plus d'énergie renouvelable au Québec ressort de façon marquée dans de nombreux documents. Plusieurs mémoires soulignent aussi l'importance d'augmenter les sites de production de gaz naturel renouvelable, d'améliorer son réseau de distribution et de soutenir le développement de la géothermie. On propose aussi quelques solutions visant à mieux gérer la pointe et à faciliter l'accès à l'électricité dans les communautés éloignées.

5.1. Efficacité énergétique

- Soutenir un vaste chantier visant l'efficacité énergétique et l'aménagement du territoire, et reconnaître l'efficacité énergétique comme une filière à part entière (n=9).
- ▶ Imposer une redevance de 2 à 3 % destinée à l'efficacité énergétique au secteur pétrolier ne participant actuellement pas aux efforts en efficacité énergétique encadrés par la Régie de l'énergie (n=1).

5.2. Production d'énergies renouvelables

- ➤ Soutenir la production de gaz naturel renouvelable par des infrastructures de stockage en contexte isolé du réseau d'Énergir. Connecter par un réseau structurant, lorsque possible, les sites de biométhanisation et autres petits sites de production (sites agricoles, lieux d'enfouissement technique) (n=12).
- ➤ Soutenir l'utilisation de la biomasse forestière et considérer les enjeux potentiels sur le tissu industriel existant : soutenir financièrement la mise en place d'un réseau québécois d'approvisionnement, relancer un programme pour le remplacement de poêles à bois non certifiés vers des équipements de chauffage au bois modernes (n=10).
- ▶ Appuyer le développement des autres filières renouvelables : éolien, solaire thermique et géothermique. Établir une quote-part et un plan de développement pour l'éolien (n=1), une politique d'appui à l'énergie solaire thermique et un incitatif à l'installation de systèmes géothermiques (n=6).
- ▶ Utiliser le gaz naturel renouvelable et l'hydrogène vert en remplacement des produits pétroliers et en complémentarité de l'électricité, entre autres en déployant le réseau dans toutes les régions du Québec (n=5). Des approches innovantes, telles que la pyrogazéification de la biomasse forestière et le « power-to-gas », devraient également être soutenues (n=2).
- ➤ Soutenir le développement de solutions de production de carburants à partir du dioxyde de carbone (CO₂) industriel, tels que les carburants synthétiques (efuels) (n=2).

5.3 Gestion de la pointe électrique⁵

Développer et encourager l'utilisation de la technologie Battery-to-Grid (n=2) et des bornes intelligentes afin de gérer le moment et l'intensité de la recharge des véhicules électriques (n=1).

5.4. Accès à l'électricité

➤ Soutenir l'extension de la distribution d'électricité d'Hydro-Québec dans les régions éloignées où se situent la majorité des projets miniers et les communautés autonomes, entre autres, par des systèmes de jumelage éolien-diesel, d'hydroliennes ou de panneaux solaires (n=2).

Réduction de la demande énergétique lors des périodes, en hiver, de forte demande de puissance électrique sur le réseau d'Hydro-Québec.

6.

AMÉNAGEMENT ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Sommaire

En matière d'aménagement et d'adaptation aux changements climatiques, l'adoption d'une politique nationale d'aménagement du territoire, le soutien au développement d'écoquartiers et la densification urbaine sont des idées très appuyées dans les mémoires reçus. Nombreux sont ceux également qui mettent de l'avant la protection du territoire agricole, des espaces verts et bleus et de la biodiversité. On propose aussi de mettre en place des mécanismes de soutien financier et d'accompagnement pour les municipalités, en prenant en compte les contextes et les besoins locaux. Le développement des connaissances, la participation des acteurs touchés par les événements climatiques extrêmes pour définir les solutions, ainsi que l'adoption de nouveaux outils et de façons de faire en aménagement du territoire constituent aussi une part importante des propositions reçues en matière d'adaptation aux changements climatiques. Le rôle de la forêt en tant qu'outil pour la réduction et la séquestration des émissions de GES est également abordé dans la présente section.

6.1. Collectivités

- ▶ Adopter une Politique nationale d'aménagement du territoire telle que proposée par l'alliance ARIANE (n=9).
- ► Financer la création d'écoquartiers munis de systèmes énergétiques communautaires et la consolidation urbaine partout au Québec, entre autres en créant un fonds en aménagement et en urbanisme durable (n=9) de 100 millions de dollars (n=1).
- Assurer un développement urbain plus dense, compact et diversifié, et soutenir le TOD (*Transit-oriented development*⁶), entre autres par l'approche de l'urbanisme participatif et en soutenant la décontamination des sols dans les centres urbains (n=9).
- ▶ Adopter un objectif de croissance nette zéro de l'expansion des périmètres urbanisés, évitant ainsi l'artificialisation des milieux naturels et agricoles, reconnaître le territoire agricole comme un patrimoine collectif et intégrer ces objectifs dans la Loi sur la protection du territoire agricole (n=9).

^{6.} Développé par Peter Calthorpe en 1993, le concept de Transitoriented development se veut une approche visant à favoriser l'articulation de l'urbanisation et du transport collectif...» Source : http://collectivitesviables.org/articles/transit-oriented-development-tod.aspx

- Protéger et développer les espaces verts et publics de qualité (parcs, jardins et sentiers récréatifs), la biodiversité ainsi que les pratiques de verdissement (n=8).
- ➤ Soutenir et poursuivre le développement des connaissances en adaptation aux changements climatiques au sein des collectivités, en privilégiant les approches en mode collaboratif, inclusif et multidisciplinaire. Intégrer aussi le concept de résilience dans l'aménagement du territoire des collectivités, en priorisant une approche de gestion de risques (n=5).
- Veiller à ce que les mesures proposées par le PEV 2030 adoptent une approche qui puisse être adaptée aux particularités régionales (n=4).
- ▶ Adopter une réforme de la fiscalité municipale afin que les municipalités ne dépendent plus exclusivement de la taxation foncière pour financer leurs activités (n=3) et utiliser l'écofiscalité à des fins de lutte contre les changements climatiques (n=1).
- ▶ Reconnaître et soutenir les organismes communautaires et les groupes citoyens locaux par un apport substantiel en ressources humaines et financières afin qu'ils réalisent des actions de prévention et de résilience (n=2).
- ▶ Rendre obligatoires, dans les outils d'aménagement du territoire, les éléments suivants : réduire l'étalement urbain, accélérer la préservation et la restauration des corridors écologiques, intégrer des infrastructures vertes afin de lutter contre les îlots de chaleur, assurer une gestion cohérente tant de nos milieux humides et hydriques que de nos infrastructures urbaines afin de réduire les conséquences des inondations (n=2).

6.2. Les forêts, les milieux humides et les écosystèmes

- ► Favoriser la protection des zones bleues et vertes (corridors aquatiques et écologiques, milieux humides) qui assurent des biens et des services écologiques (n=9).
- ▶ Mettre en place un réseau d'aires protégées et connectées pour atteindre l'objectif de 17 % de territoires protégés au Québec en 2020 et d'au moins 30 % des terres, de l'eau douce et des océans d'ici 2030, et prévoir la protection de leurs stocks de carbone (n=7). Appliquer des mesures de conservation sur 50 % des zones terrestres, d'eaux intérieures, marines et côtières, dans le respect les droits territoriaux des Autochtones (n=1).
- ▶ Donner un rôle central aux forêts privées, tant en adaptation aux changements climatiques qu'en réduction des émissions de gaz à effet de serre, par la valorisation des produits du bois (n=XX).
- ► Favoriser la séquestration du carbone des arbres récoltés par leur transformation en produits forestiers et leur utilisation en substitution à des matériaux à plus grande empreinte et accélérer l'entrée en vigueur du protocole de crédits compensatoires à cet effet dans le système québécois de plafonnement et d'échange de droits d'émission (n=3).

- Augmenter la séquestration de carbone des forêts en augmentant la productivité de celle-ci ou en ajoutant des superficies forestières, fixer une cible de séquestration du carbone qui les concerne et les comptabiliser dans le bilan québécois (n=3).
- Appuyer la conservation et la connectivité des milieux naturels comme moyens d'adaptation aux changements climatiques en plus des autres bénéfices pour la communauté (n=2).

7. INNOVATION

Sommaire

L'importance de soutenir l'innovation est soulignée à maintes reprises et est liée à de nombreuses thématiques dans les mémoires reçus. L'idée de poursuivre la recherche et de soutenir les entreprises innovantes de manière à leur permettre d'offrir des solutions pratiques de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques est aussi récurrente.

- ► Financer des centres de recherche pour en faire profiter des secteurs entiers, entre autres en favorisant les collaborations avec les entreprises (n=4).
- ► Reconnaître et soutenir les entreprises engagées en innovation verte et les accompagner dans leur parcours pour passer de la phase de recherche à la phase commerciale (n=3).
- ▶ Appuyer la mise en œuvre d'initiatives d'innovation sociale et technologique pour déployer de nouvelles approches de réduction de gaz à effet de serre qui rejoignent différents acteurs de la société québécoise, comme les citoyens et les petites et moyennes entreprises (n=2).





GAGNANT POUR LE QUÉBEC GAGNANT POUR LA PLANÈTE

